

Avis sur les principes de non-discrimination et de protections des bénéficiaires

Protections dans le cadre du programme fédéral « Titre VI / non-discrimination »

Le ministère des transports du Massachusetts (Massachusetts Department of Transportation ou MassDOT) gère ses programmes, services et opérations conformément à la législation fédérale sur la non-discrimination y compris la loi « Titre VI » du Civil Rights Act de 1964 (Titre VI), le Civil Rights Restoration Act de 1987, et les décrets et règlements connexes. Le Titre VI interdit toute discrimination dans les programmes recevant des aides financières du gouvernement fédéral et prévoit que nul aux États-Unis d'Amérique ne peut être exclu de participer, ne peut se voir refuser les avantages, ni être victime de discrimination, sur la base de sa **race**, de la **couleur de sa peau** ou de son **origine nationale** (y compris une **mauvaise maîtrise de la langue anglaise**) dans le cadre de tout programme ou activité recevant une aide financière fédérale. Les lois fédérales connexes sur la non-discrimination gérées par la Federal Highway Administration, la Federal Transit Administration, ou les deux interdisent toute discrimination basée sur l'**âge**, le **sexe** et le **handicap** d'une personne. Ces catégories protégées sont prises en considération dans le cadre des programmes du Titre VI de MassDOT conformément à l'interprétation et à l'administration fédérales. De plus, MassDOT offre un large éventail d'accès à ses programmes, services et opérations aux personnes dont les connaissances en anglais sont limitées, conformément au règlement du ministère des transports américain (US Department of Transportation) et aux directives du décret-loi fédéral 13166.

Protections dans le cadre du programme de non-discrimination de l'état

MassDOT applique également la loi Massachusetts Public Accommodation Law, M.G.L. c 272 §§ 92a, 98, 98a, qui offre une protection contre le traitement différentiel, la discrimination ou la restriction de l'accès ou du traitement reçu dans un lieu public sur la base de la **race**, de la **couleur de la peau**, des **croyances religieuses**, de l'**origine nationale**, du **sexe**, de l'**orientation sexuelle**, du **handicap** ou des **origines**. De même, MassDOT respecte le décret-loi 526 du gouverneur, section 4, qui exige que tous les programmes, opérations et services fournis, exécutés, agréés, affrétés, financés, règlementés ou sous-traités par l'état doivent être gérés sans discrimination illégale basée sur la **race**, la **couleur de la peau**, l'**âge**, le **sexe**, l'**appartenance ethnique**, l'**orientation sexuelle**,

l'identité ou l'expression sexuelles, la religion, les croyances, les origines, l'origine nationale, le handicap, le statut de vétéran (y compris les vétérans de la guerre du Vietnam) ou sur les **antécédents** d'une personne.

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements relatifs au Titre VI et aux règlements fédéraux et de l'état connexes sur la non-discrimination, veuillez contacter :

Title VI Specialist
MassDOT, Office of Diversity and Civil Rights
10 Park Plaza
Boston, MA 02116
857-368-8580
TTY : 857-368-0603
MASSDOT.CivilRights@state.ma.us

Procédure de dépôt de plainte

Pour déposer une plainte alléguant une violation du Titre VI ou d'une loi fédérale connexe de non-discrimination, veuillez contacter le spécialiste du Titre VI « Title VI Specialist » (coordonnées ci-dessus) dans les 180 jours qui suivent l'acte discriminatoire allégué.

Pour déposer une plainte alléguant une violation de la loi Public Accommodation Law de l'état, veuillez contacter la commission du Massachusetts contre la discrimination (Massachusetts Commission Against Discrimination) dans les 300 jours qui suivent l'acte discriminatoire allégué à l'adresse suivante :

Massachusetts Commission Against Discrimination (MCAD)
One Ashburton Place, 6th Floor
Boston, MA 02109
617-994-6000
TTY : 617-994-6196